

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 avril 2024**

N° 240404052

CIMETIÈRE COMMUNAL - Demande de financement pour la rénovation de la stèle 14/18 du Cimetière de Gentilly

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 27 mars 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. ALLAIS - Mme HERRATI - M. BOMBLED - Mme VILATA - M. MOKHBI - Mme ALITA - M. PELLETIER - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme TORDJMAN - Mme SAUSSURE-YOUNG - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. MASO - Mme JOUBERT - Mme SCHAFER - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 21

Représentés : 4

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 4

ABSENTS REPRESENTES M. DAUDET par Mme JOUBERT - M. NKAMA par Mme TORDJMAN - M. GIRY par M. CRESPIN - M. SEHIL par M. AGGOUNE.

ABSENTS NON EXCUSES Mme GROUX - M. GUITOUNI - Mme POP - M. BENAOUADI.

SECRETAIRE Sébastien LE ROUX

La séance est ouverte à 20h30.

**CIMETIÈRE COMMUNAL - Demande de financement pour la rénovation de la stèle
14/18 du Cimetière de Gentilly**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de Madame Marie JAY Adjointe au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de financement à intervenir entre la ville de Gentilly et l'association « Le souvenir Français » proposant de contribuer à la rénovation de la stèle 14/18 du cimetière de Gentilly,

VU le Budget Communal,

CONSIDERANT la proposition de la rénovation du carré militaire 14/18 du cimetière de Gentilly qui se compose de trois stèles sur lesquelles sont gravés les noms des soldats morts pour la France,

CONSIDERANT le budget total de cette rénovation d'un montant de 14 872 € et le soutien financier d'un montant de 2500 € de l'association « Le Souvenir Français »,

APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 29 mars 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} – **APPROUVE** la convention de financement établie entre la ville de Gentilly et l'association « Le Souvenir Français ».

ARTICLE 2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents administratifs et financiers y afférents.

ARTICLE 3 - **DIT** que les Dépenses et les Recettes résultant du projet de rénovation de la stèle 14/18 seront comptabilisées au Budget Communal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 5 avril 2024

Reçu en préfecture le 5 avril 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20240404-11206-CC-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE